

DIMA

DISPOSITIF d'INITIATION aux METIERS par ALTERNANCE

Le Dispositif d'Initiation aux Métiers par Alternance a été mis en place depuis la rentrée scolaire 2006. Il a été instauré dans le cadre de la loi d'Égalité des Chances (du 31 mars 2006).

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

L'élève doit sortir de 4^{ème} et avoir 15 ans au plus tard le 31 décembre de l'année civile d'entrée en DIMA. Son inscription se fait sur simple demande de l'élève et des parents au principal du Collège.

DISPOSITIF D'INITIATION AUX METIERS

La formation DIMA s'effectue sous statut scolaire en Lycée Professionnel ou Centre de Formation pour Apprentis (CFA).

Le Parcours d'Initiation aux Métiers se réalise en un an et comporte :

- Des enseignements généraux.
- Des enseignements technologiques et pratiques.
- Des stages en milieux professionnels.

L'ensemble des activités réalisées au cours de cette formation permet à l'élève d'acquérir le socle commun de connaissances et de compétences, et lui permet de découvrir plusieurs métiers afin d'élaborer son projet professionnel et de trouver une entreprise qui l'accueille comme apprenti l'année suivante.

Dès le début de la formation l'élève bénéficie d'un suivi personnalisé avec un tuteur qui prévoit différents bilans d'étape permettant de faire évoluer son projet professionnel.

A la fin de la formation, si l'élève a trouvé un employeur, il peut signer un contrat d'apprentissage. La formation se poursuit alors sous statut d'apprenti.

Dans le cas contraire, l'élève peut faire une demande pour continuer une formation professionnelle sous statut scolaire en lycée professionnel.

APPRENTI JUNIOR

La formation DIMA est un parcours :

- **CHOISI :** La demande d'admission en formation est une démarche volontaire de l'élève, la décision appartient au jeune et à sa famille, et non au conseil de classe.
- **REVERSIBLE :** A tout moment, et après avis de l'équipe pédagogique, l'élève peut reprendre sa scolarité au collège.
- **ACCOMPAGNE :** Un tuteur est désigné au sein de l'équipe pédagogique pour suivre le jeune tout au long de l'année.

DES 15 ANS

Entrée au Lycée
Professionnel Privé Sainte Thérèse

D.I.M.A

CONTRAT D'APPRENTISSAGE A 16ANS

RETOUR AU COLLEGE
SOUS RESERVE DE L'AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOOGIQUE ET
JUSQU'A 16 ANS